

**Séance du 7 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 juin à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire  
**Présents** : Mmes et MM BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAPDEVILLE, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

**Absent ayant donné procuration** : M. ALLANOT (Mme LANDRIEU)

**Absent excusé** : Mmes et M. CAYRON, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, PROVENCE

**Secrétaire de séance** : Mme LANDRIEU

**Objet : Le Personnel : Créations d'emplois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent de catégorie C ouvert sur l'ensemble des grades de la filière sanitaire et sociale du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles pour assurer les missions d'assistance au personnel enseignant et d'animation périscolaire Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ATSEM.

- la création d'un emploi permanent de catégorie C ouvert sur l'ensemble des grades de la filière animation du cadre d'emploi des adjoints d'animation pour assurer les missions au sein du service animation et périscolaire Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation.

- la création d'un emploi permanent de catégorie C ouvert sur l'ensemble des grades de la filière technique du cadre d'emploi des adjoints techniques pour assurer les missions au sein du service restauration et entretien Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Emplois créés	Nombre d'heures	Date de création
ATSEM	35h	29/08/2024
Agent d'Animation	35h	01/09/2024
Agent de propreté	30h	01/09/2024

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE** La création des emplois permanents ci-dessus détaillés,  
**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires,  
**PRECISE** Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.  
Pour copie conforme certifié exact.

La secrétaire de séance



Floriane LANDRIEU

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Le Maire,

  
Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	19

**CONVOCAION**  
Date : 31/05/2024  
Affichage : 31/05/2024